

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BENESTON, LAVIELLE, DEZE, PAINBLANC, Mrs BOISDRON, POTIRON, HALLIEN, NION.

Etaient excusés : Mme BATONNEAU, Mrs GILBERTON, GUILBAUD.

Il est donné lecture de la séance du 17 juin 2011, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS SYNDICALES

SITS

Madame CHILON expose au Conseil Municipal les points restants en suspens entre le SITS et le Conseil Général d'Indre-et-Loire et qu'il sera nécessaire de clarifier avant que ne soit signée la convention de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires.

SIVOM SCOLAIRE

Madame PAINBLANC précise au Conseil Municipal qu'une convention de gestion va devoir être élaborée et signée avec l'association Tobbogan qui gère l'accueil périscolaire pour les villages de Benais et de Restigné à Restigné. Une réunion s'est tenue à l'initiative de la CCPB réunissant les services associatifs, administratifs, les élus et le trésorier de Bourgueil pour faire le point sur la situation. Une réunion est prévue en juillet avec les élus de Restigné pour y travailler.

SYNDICAT D'EAU

Madame PAINBLANC informe le Conseil Municipal que l'antenne sur le Château d'eau de Bourgueil a été installée afin d'améliorer la couverture d'accès à internet haut débit. La mairie va adresser un courrier aux usagers concernés pour les informer de la démarche à réaliser auprès des 3 opérateurs retenus dans le cadre du marché passé par le Conseil Général d'Indre et Loire. Elle indique également qu'une extension du réseau d'eau potable va être réalisée dans le Parc d'Activités Benais Restigné ainsi qu'au Moulin Bertrand.

SIEIL

Monsieur BOISDRON s'est fait préciser que l'entretien des postes de transformation est bien à la charge du SIEIL.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Syndicats SIAEP et SIACB ont refusé la proposition de Monsieur le Préfet qui prévoyait la prise de compétence eau et assainissement par la CCPB au 1^{er} janvier 2012. Les syndicats examinent actuellement les différents scénarios possibles qui permettraient de fusionner le SIAEP de la région de Bourgueil, le SIAEP du Changeon et le SIACB avant la fin de l'année 2011 pour ensuite transférer la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil en 2012. Les usagers seront tenus informés de la réflexion avant que les décisions ne soient prises.

SMIPE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SMIPE a pris en compte la demande transmise concernant l'entretien des Points d'apports volontaires qui revenait à la municipalité bien que la compétence ait été transférée au SMIPE. En effet un agent va être spécifiquement affecté à l'entretien des points d'apports volontaires et les camions qui réalisent la collecte passeront également aux points d'apports volontaires au cours de leur tournée hebdomadaire.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AUX MAIRES ADJOINTS

Madame CHILON informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a attiré l'attention de la municipalité sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires de prévention concernant la sécheresse exceptionnelle actuelle. Le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser le feu de joie le 13 juillet et Madame le Maire sollicite une évaluation des risques avec le Capitaine des Pompiers pour décider du tir ou non du feu d'artifice.

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION AU 1^{er} JANVIER 2012

Madame le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements. Madame le Maire rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

VU l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale les logements vacants depuis plus de 5 ans.

PROJET DE TITULARISATION DE MICHAEL AUCLERT AU SEIN DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de titularisation de Monsieur Michaël AUCLERT au sein de l'école de musique. Après avoir examiné dans le détail le projet, le Conseil Municipal a délibéré favorablement à la titularisation de Michaël AUCLERT et a autorisé Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire. Michaël AUCLERT sera stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2011 en qualité d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique sur une base de 15 heures 30 hebdomadaire pour être titularisé sur la base d'un temps complet à compter du 1^{er} septembre 2012. Le Conseil Municipal autorise également Madame le Maire à signer la convention de partenariat qui lie les municipalités de Benais et La Chapelle sur Loire autour de l'école de Musique et fixe les modalités de financement.

PRESENTATION DU PROJET DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Thierry POTIRON donne lecture du projet du règlement intérieur des services municipaux. Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à la transmettre pour validation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire. La mise en application pourra ainsi être effective au 1^{er} novembre 2011.

COMMERCANT AMBULANT

Le Conseil Municipal a confirmé à l'unanimité la décision de principe qui avait été prise en mai dernier concernant l'accueil de Monsieur J.M OSSANT, commerçant ambulancier domicilié à Benais, visant à l'autoriser à développer son activité de restauration rapide « Berniche Burger » dans le bourg du village aux dates et heures qui lui conviendraient. Le Conseil Municipal approuve et encourage cette nouvelle initiative privée qui va dans le sens du développement d'offres des services complémentaires en direction de la population.

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 04 avril 2011 concernant les avenants dans le cadre du programme de travaux d'aménagement des locaux de la mairie et de ses deux salles contiguës.

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, LOT N° 1, sablage des poutres du plafond de la salle des mariages, pour un montant de 728 € HT ; 870.68 € TTC ;
- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, LOT N° 1, consolidation d'une corniche d'angle sur le bâtiment de la mairie, pour un montant de 135 € HT ; 142.43 € TTC ;
- ☞ Entreprise ROCHER à ST GERMAIN SUR VIENNE, LOT N° 2, traitement de charpente solivage salle des mariages pour un montant de 197.60 € HT ; 236.33 € TTC ;
- ☞ Entreprise CHASLE-BOSTEAU à NOYANT, LOT N° 4, placage pose, collage et fourniture de placo BA13 sur agglos + joints pour un montant de 265 € HT ; 316.94 € TTC ;
- ☞ Entreprise CHASLE-BOSTEAU à NOYANT, LOT N° 4, stores intérieurs à bandes verticales bureau 1 et 2 pour un montant de 293.64 € HT ; 351.19 € TTC.
- ☞ Entreprise CHASLE-BOSTEAU à NOYANT, LOT N° 8, impression rebouchage et ponçage pose, collage et fourniture de la toile de verre pré peinte + 2 couches de finition en peinture acrylique satinée pour un montant de 295 € HT ; 352.82 € TTC.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, est invité à créer le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique et à nommer Monsieur AUCLERT Michaël à ce poste à compter du 1^{er} septembre 2011. Il convient donc de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'établir le tableau des emplois de la commune comme suit et d'inscrire au budget de la Commune les crédits nécessaires :

| Grade | Temps | Pourvu | A pourvoir |
|--|------------------------|--------|------------|
| Personnel permanent stagiaire ou titulaire | | | |
| Filière administrative | | | |
| Rédacteur Principal | 35/35 ^{ème} | 1 | |
| Rédacteur | 17/35 ^{ème} | 1 | |
| | | | |
| Filière technique | | | |
| Adjoint Technique 2 ^{ème} classe | 35/35 ^{ème} | 2 | |
| Adjoint Technique 2 ^{ème} classe | 28/35 ^{ème} | 1 | |
| | | | |
| Filière culturelle | | | |
| Assistant Spécialisé d'Ens. Artistique | 15.5/20 ^{ème} | 1 | |

QUESTIONS DIVERSES

- Françoise DEZE précise que la commission d'attribution des logements s'est réunie et a transmis ses propositions à Val Touraine Habitat qui se réunira le 8 juillet 2011.
- Pierre NION demande s'il est possible de solliciter l'entreprise qui a réalisé les travaux de réfection de la ligne électrique déservant la « Pasquerie » afin qu'elle procède à l'enlèvement des barrières laissées sur place.
- Le Conseil Municipal autorise le déplacement du marché du lundi matin vers la rue de la République, face à la boulangerie pâtisserie et autorise Madame le Maire à prendre les arrêtés de circulation nécessaires à la sécurisation des abords.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.